

TARIF DU CABINET
(voir conditions générales au recto)

Isabelle Lucas-Baloup
Avocat à la Cour de Paris

12, avenue Kléber
75116 Paris
Tél : 01 44 17 84 84
Fax : 01 44 17 84 85
isabelle@lucas-baloup.com
www.lucas-baloup.com
Toque : B 148

Année 2018

Isabelle Lucas-Baloup : 430 € HT/heure

Collaborateurs : 300 € HT/heure

+ Honoraire de résultat : 15 % HT de l'intérêt en cause

Facturation par tranches de 15 minutes minimum :
rendez-vous, rédactions, communications téléphoniques,
recherches de documentation, conférences de cabinet sur le dossier,
audiences, déplacements, immobilisations, etc.
+ frais exposés, + T.V.A. (20 %),

Les notes sont établies chaque mois et payables dans les trente jours,
délai à l'expiration duquel un intérêt de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal est dû.
L'accord du client apposé ci-après constitue la convention d'honoraires
au sens de l'article 10 de la loi du 31 décembre 1971, aux conditions décrites
au recto, pour tous travaux diligentés par le cabinet dans son intérêt.
Toute contestation d'une facture doit intervenir dans les 30 jours.

Nom de la personne physique
ou personne morale à facturer :
adresse :
.....
Tel
Email@.....

A retourner au service comptable,
après lecture des Conditions générales au recto,
avec la mention manuscrite « **Bon pour accord** »

Date : Signature et cachet :

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale,
acceptant à ce titre le règlement par chèque ou virement bancaire

SIRET n° 323 867 598 000 27
TVA intracommunautaire : FR 75323867598

RIB :

IBAN : FR22 3000 2008 1100 0000 5321 Z03
BIC : CRLYFRPP